

IMPORTANT

**Conjoint survivant non imposable.
Attention au montant de votre pension.**

La conjointe survivante d'un grand invalide, bénéficie sous conditions de ressources, du taux exceptionnel, permettant d'obtenir une pension de 888,31 € au 01 janvier 2023.

Nous avons constaté à plusieurs reprises que certaines d'entre vous ne bénéficiaient pas du taux exceptionnel, **car vous n'avez pas transmis votre avis de non-imposition au centre de paiement de votre pension.**

Désignation	indice	indice (sous conditions de ressources)	nombre de points	montant mensuel au 01 janvier 2023
Taux Normal (mariage d'au moins 2 ans, conjoint survivant du pensionné à 85% et plus)	515		515	670,79 €
Taux exceptionnel (taux normal + supplément social sous conditions de ressources)	515	167	682	888,31 €